

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

09/04/2025

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves à M. VITTOZ Philippe, M. BERTHOLLIER Christian à M. REGALLET Paul, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, Mme YACONO Céline à M. LECOCQ Pascal.

05 absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand.

**OBJET : EVOLUTION ET APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES
AUX ENTREPRISES ;**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-7 et L1111-8 ;

Vu la délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;

Vu la délibération n°2023_05_23_04 du 23 mai 2023 portant approbation de la convention relative aux aides aux entreprises entre la région Auvergne Rhône-Alpes, la communauté de communes Val Guiers et ses communes membres ;

Considérant l'engagement de la communauté de communes Val Guiers pour le soutien des commerces de proximité notamment à travers les conventions Petite ville de demain Pont de Beauvoisin et S^t Genix-les-Villages ;

M. le Président expose que le conseil régional a apporté quelques modifications aux critères d'attribution des aides aux entreprises.

Après avoir été lu à l'assemblée, le nouveau règlement est soumis au vote.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention.**

➤ **APPROUVE** la mise à jour du règlement d'attribution des aides « Solution Région Performance Globale – Financer mon investissement « commerce et artisanat » » ;
➤ **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la convention et signer tous documents nécessaires.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 22/04/2025,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE
Georges CAGNIN**